

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

A 15 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Subvention exceptionnelle d'aide pour les Antilles françaises suite à l'ouragan Irma. |
| M. le Maire | 2° - | Création d'un nouveau poste d'Adjoint au Maire et Election de ce dernier - Modification de la qualité de deux Adjoints au Maire. |
| Mme SAADI | 3° - | Rapport 2015 et 2016 du Contrat de Ville et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. |
| Mme BORI | 4° - | Projet Educatif De Territoire. |
| M. KOENIG | 5° - | Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023. |
| Mme KAUCIC | 6° - | Constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation d'actions de formations pour le personnel avec Metz Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz. |
| M. LIOGER | 7° - | ZAC Bonsecours : approbation du dossier de réalisation. |
| M. LIOGER | 8° - | ZAC Bonsecours : Approbation du programme des équipements publics. |
| M. LIOGER | 9° - | Acquisition partielle des terrains EPFL - ZAC de Bon Secours. |
| M. LIOGER | 10° - | Constatation de désaffectation et décision de déclassement de 85 places de stationnement du Parking Maud'huy - désaffectation et déclassement d'emprises de voirie. |

- M. LIOGER 11° - Cession Ville de Metz à la SCCV COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et à la SCCV LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION) - ZAC de Bon Secours - Modification des conditions de cession.
- M. LIOGER 12° - Acquisition des terrains EPFL situés dans l'ancienne ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières.
- M. KOENIG 13° - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle du 04 février 2016 - Metz Métropole - Ville de Metz et EPFL.
- M. JEAN 14° - TCRM BLIDA : Approbation de la modification des statuts, de l'augmentation du capital social et de la modification de la répartition du capital social de la SAEML METZ TECHNOPOLE.
- Mme MIGAUD 15° - Programme Metz Ville amie des aînés 2017-2020 et partenariat avec l'association TCRM-BLIDA pour le projet "Super Seniors".
- M. LEKADIR 16° - Programme de préfiguration AGORA - Saison 2.
- M. LEKADIR 17° - Programme Interreg V A - Grande Région : projet "NOE-NOAH". Aspects budgétaires.
- M. LEKADIR 18° - Résidences d'artistes dans les écoles - Saison 2017/2018.
- M. LEKADIR 19° - Fêtes de la Saint-Nicolas.
- M. PLANCHETTE 20° - Subvention à diverses associations dans le domaine de la mémoire.
- M. LEKADIR 21° - Convention triennale 2015-2017 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN), avenant n°2.
- M. TRON 22° - Dénomination d'espace public.
- Mme RIBLET 23° - Accompagnement des clubs sportifs par la Ville de Metz.
- M. TRON 24° - Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.

Mme ANTOINE-FABRY	25° - Subventions aux associations socioéducatives.
Mme AGUASCA	26° - Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.
M. PLANCHETTE	27° - Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de l'église du Très Saint-Sacrement à Devant-lès-Ponts.
Mme AGUASCA	28° - Désaffectation du presbytère Saint-Simon Saint-Jude, Place de France à Metz.
M. KRAUSENER	29° - Désaffectation, déclassement et cession de la maison sise 22 en Jurue à Metz.
M. KRAUSENER	30° - Cession de l'immeuble sis 20 rue du Coupillon à Metz.
M. GANDAR	31° - Protocole d'accord transactionnel - Ville de Metz/SMACL Assurances.
Mme KAUCIC	32° - Protocole d'accord transactionnel Ville de Metz / Info Décision.
Mme AGAMENNONE	33° - Convention de mécénat avec la Société d'Horticulture de la Moselle.
M. TOULOUZE	34° - Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2016 par la SAEML UEM.
M. TOULOUZE	35° - Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives.
M. TOULOUZE	36° - Provisions pour risques - entreprise Soludec.
M. le Maire	37° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

38° - Questions orales

Séance à Huis Clos

M. TOULOUZE

39° - Créances irrécouvrables et remises gracieuses.